

# Les plumes du paon

*D'après Notes d'un voyage en Corse, de Prosper Mérimée, Ed. Fournier le jeune, 1840*

particuliers au peuple qui en possédait une si grande quantité sur son territoire.

Il est vrai qu'on n'en peut pas conclure absolument que tous les dolmens doivent être attribués aux Celtes, et dans le cas particulier qui nous occupe, on peut se refuser à croire qu'un peuple dont de nombreuses armées étaient arrêtées par un bras de mer, ait, à une époque très-reculée, porté des colonies dans une île éloignée du continent. Le fait cependant n'est point impossible, et quelques considérations viennent s'y rattacher, qui le rendent moins improbable.

Depuis les savantes recherches de M. le docteur Edwards sur les races humaines, on connaît la persistance des types physiques, que n'effacent ni une invasion ni même un long asservissement. Il est donc intéressant d'étudier la physionomie du peuple corse, et de chercher avec quel autre peuple elle offre des ressemblances.

Avant de visiter l'île, je m'attendais à y trouver les types qui abondent sur la côte N.-O. de l'Italie et sur une partie de nos côtes méridionales. En un mot, j'étais imbu de cette idée que les Corses appartenaient à la race ibérique, dont un rejeton, présumé pur, subsiste dans la Biscaye et la Navarre. L'aspect des habitants de Bastia me confirma d'abord dans cette opinion ; mais quand je vins à comparer leurs traits à ceux des paysans des villages éloignés, surtout lorsque je parcourus les montagnes de l'intérieur, je remarquai des physionomies toutes nouvelles.

L'habitant de Bastia ne se distingue pas de l'Italien de la côte orientale. Je décrirais ainsi ses traits caractéristiques : le visage allongé, étroit ; mais le diamètre horizontal de la tête très-grand, le nez aquilin, les lèvres minces et bien dessinées, les yeux noirs, les cheveux noirs et lisses, la peau d'une teinte uniforme, oli-

vâtre (1). Ces traits sont ceux de beaucoup de Génois, et se rencontrent fréquemment dans la Provence et le Languedoc. Si l'on sort de Bastia, et qu'on se dirige vers les montagnes, les grands traits, les figures allongées deviennent fort rares. Le Corse des districts du centre, d'une race, peut-être autochtone, ou du moins de la plus ancienne de l'île, a la face large et charnue, le nez petit, sans forme bien caractérisée, la bouche grande et les lèvres épaisses. Son teint est clair, ses cheveux plus souvent châains que noirs. Parmi les bergers qui vivent toujours en plein air, il n'est pas rare de trouver de beaux teints colorés. Il faut bien se garder de confondre l'effet produit sur la peau par une chaleur constante, avec la couleur même de la peau. Le montagnard de Coscione ou des environs de Corte est hâlé, noirci

(1) Les Basques auxquels ce signalement convient dans la plupart de ses détails, se distinguent cependant par la saillie des pommettes et la plus grande largeur de la face, surtout par la longueur et la proéminence singulière du menton.

par le soleil; mais il a des couleurs carminées, et la teinte de sa peau est claire. Chez le Génois, au contraire, la teinte olivâtre de la peau semble résulter d'une matière colorante répandue dans l'épiderme. On peut faire une remarque semblable pour la couleur des cheveux. Parmi les Corses que je crois de race pure, les cheveux d'un noir-bleu sont aussi rares que dans nos provinces du nord. Les cheveux châains des montagnards de Corte, souvent bouclés ou crépus, ont des reflets dorés très-vifs, et leurs couches inférieures sont infiniment plus claires que celles qui sont continuellement exposées à l'action du soleil.

En résumé, les traits du montagnard corse ne diffèrent pas sensiblement de ceux de l'habitant de la France centrale: ils sont précisément ceux que le docteur Edwards attribue à la race gallique, que l'on croit la plus anciennement établie dans la Gaule.

Quant à certains traits du caractère national

dont M. Amédée Thierry a remarqué, avec raison, l'égale persistance, il ne serait pas difficile de trouver une grande analogie de mœurs entre les Corses et les Galls. Voici en quels termes M. Thierry résume le caractère gaulois : « Bra-  
« voure personnelle, esprit franc, impétueux,  
« ouvert à toutes les impressions, éminemment  
« intelligent ; à côté de cela une mobilité ex-  
« trême, une répugnance marquée aux idées  
« de discipline, beaucoup d'ostentation, enfin  
« une désunion perpétuelle, fruit de l'exces-  
« sive vanité (1). »

Ouvrons maintenant l'histoire de Filippini. A chaque page ce caractère se trouve si exactement résumé, qu'on le dirait uniquement tracé pour les Corses. Dans leur guerre contre Gènes, quelle mobilité ! quelle indiscipline ! quelle désunion ! En Corse, on ne voit point une nation, mais des familles qui n'agissent que dans

(1) *Histoire des Gaulois*, Introduction, p. 5.

leurs intérêts particuliers. Cette bravoure gauloise, que M. Thierry a si bien définie par l'épithète de *personnelle*, n'est-ce pas celle du Corse, qui n'aime à faire la guerre que pour son compte ? Enfin, sa susceptibilité et sa passion proverbiale pour la vengeance (1) ne sont-elles

(1) Puisque j'ai parlé de vengeance, je demanderai la permission d'entrer dans quelques explications sur ce point, car ce sentiment, encore si vif chez les Corses aujourd'hui, n'est point chez les Galls de nos jours un trait de caractère, et l'on peut dire que leur excessive mobilité leur fait oublier facilement les injures. Mais doit-on appeler la vengeance une passion ? N'est-elle pas plutôt un des effets de la vanité. La vengeance corse n'est, à proprement parler, qu'une forme ancienne et sauvage du duel, que je crois parfaitement national et enraciné chez nous. En Corse, le riche n'est point séparé du pauvre par une haute barrière comme en France. Nulle part, peut-être, on ne rencontrera moins de préjugés aristocratiques, et nulle part les différentes classes de la société ne se trouvent en relation plus fréquente et je dirai plus intime. Les riches, étant tous propriétaires, vivent sur leurs terres, au milieu de leurs fermiers et de leurs bergers, qu'ils traitent avec beaucoup plus de politesse qu'on ne le fait en France. Souvent on voit le maître assis à table avec ses ouvriers qui l'appellent par son nom de baptême et se considèrent comme membres de la famille. Cet amour de l'égalité, qui, pour le dire en passant, n'est pas un des traits les moins prononcés du caractère français, produit ce résultat, que riche et pauvre ont les mêmes idées, parce qu'ils les échangent sans cesse. Sur le continent,

pas les conséquences de son excessive vanité, qui, même chez les plus grands hommes, dégénère en une ostentation ridicule. Qu'on se rap-

les gens aisés des villes se battent, mais s'ils vivaient avec le peuple, le peuple se battrait aussi. Deux de nos paysans s'injurient et ne se battent pas; soldats l'un et l'autre ils iront sur le terrain pour une insulte légère, parce qu'ils vivent alors dans une société où le point d'honneur existe. J'ajouterai que la vengeance fut autrefois une nécessité en Corse, sous l'abominable gouvernement de Gènes, où le pauvre ne pouvait obtenir justice des torts qu'on lui faisait. Aujourd'hui même, un procès précède presque toujours l'assassinat. La vengeance s'est perpétuée dans l'île, mais comme une habitude, un préjugé que partagent les étrangers établis à demeure sur le territoire corse, car j'ai vu cette année un cas notable de vengeance parmi les Grecs de Cargèse qui s'étaient fait longtemps remarquer par la douceur de leurs mœurs. Je le répète, l'usage, le préjugé atroce, qui porte un homme à s'embusquer avec un fusil pour tuer son ennemi à coup sûr, est une forme du duel, comme l'épée et le pistolet, et quelque détestable que soit ce préjugé il ne faut pas le juger par ses effets, surtout lorsqu'il s'agit d'en faire le trait caractéristique d'un peuple : il faut plutôt remonter à sa cause, et examiner si elle n'est pas un des vices de notre nature. On doit regretter que nos formes humaines du duel n'aient pas été introduites en Corse. La bravoure et la vanité des insulaires les auraient fait, sans doute, promptement adopter, et, suivant toute apparence, elles auraient eu pour résultat de rendre les querelles infiniment moins sanglantes. ( Voir, dans l'ouvrage de M. Robiquet, l'anecdote d'un duel défendu par l'autorité, d'où résultèrent quatre assassinats, page 437.)

pelle la robe de satin et la couronne de lauriers de Napoléon.

Je viens, Monsieur le Ministre, de vous exposer, avec l'impartialité de l'indécision, les considérations qui viendraient à l'appui d'une origine celtique pour les Stazzone de la Corse. Je regrette vivement de ne pouvoir pousser plus loin mes recherches, ni les diriger sur un point qui n'a point encore été étudié, que je sache, et pour lequel je suis malheureusement incompetent. Je veux parler du dialecte corse, dans lequel il serait intéressant de rechercher les mots de l'ancienne langue ou des anciennes langues qui ont pu subsister jusqu'à ce jour. Diodore de Sicile rapporte que, dans la Corse, certaines tribus barbares parlaient un langage étrange et intelligible (1). Quels étaient ces barbares? Re-

(1) Κατοικοῦσι δ' αὐτὴν βάρβαροι τὴν διάλεκτον ἔχοντες ἐξηλλαγμένην καὶ δυσκατανόητον. Lib. V, 14.

marquons que ces mots de barbares et de langue inintelligible conviendraient assez à l'idée qu'un Grec, et Diodore de Sicile en particulier, se faisait des Celtes et de leur idiôme (1). Peut-être, dans le dialecte actuel des Corses, bien que le toscan et le français même tendent tous les jours à détruire son originalité, pourrait-on retrouver beaucoup de mots d'origine celtique. J'en citerai cinq qui m'ont frappé, évidemment empruntés aux langues du nord : *ye*, oui ; *falare*, descendre ; *valdo*, forêt ; *mori*, beaucoup ; *bracanato*, bariolé. Si l'on jette les yeux sur une carte de l'île, on remarquera un très-grand nombre de noms de lieu n'ayant nullement la tournure italienne, s'il est permis de s'exprimer ainsi. Un glossaire complet de ces mots faciliterait, je crois, l'étude des origines corses (2).

(1) Diodore appelle les Celtes : βαρυηχῆς καὶ πανταλῶς τραχύφρωνοι.

(2) Un seul nom de lieu m'a paru avoir une racine ibérique. C'est Aïtona. Aïtz (basque), rocher, vent ; ona, bon.

Au reste, sans s'écarter des traditions historiques, on pourrait encore expliquer, et peut-être d'une manière plus simple, les rapports de physionomie et de caractère entre les Corses et les races galliques. Les Ligures, dont l'immigration en Corse est attestée historiquement, ont eu, à une époque très-reculée, des rapports intimes avec les Celtes. Leurs langues mêmes se ressemblaient, puisque à la bataille d'Aix les Ligures auxiliaires des Romains avaient le même cri de guerre que les Teutons. Ils se disaient de race commune. Dans les Pyrénées-Orientales, dans les Basses-Alpes, dans le Var, contrées habitées par les Ligures, on trouve des dolmens et des menhirs.

Sur l'autorité de Sextus Avienus l'on confond peut-être à tort ce peuple avec les Ibères. Sénèque, énumérant les nations qui s'établirent successivement en Corse, distingue expressément les unes des autres. Il ajoute ce renseignement remarquable, que les Ibères fixés dans l'île avaient conservé leur costume et quelques mots

de leur idiome (il pouvait en juger étant espagnol lui-même); mais que la fréquentation des Grecs et des Ligures l'avait d'ailleurs presque complètement dénaturé (1).

Enfin, si l'on ne veut point admettre que les Ligures appartiennent à la grande famille celtique, on pourrait supposer que, partant pour la Corse, ils auraient emmené avec eux quelque horde gauloise voisine de leur séjour. De pareilles associations avaient lieu fréquemment parmi les peuples que les Grecs appelaient les barbares (2).

(1) *Transierunt deinde Ligures, transierunt et Hispani, quod et similitudine ritus adparet; eadem enim tegumenta capitum, idem genus calceamenti, quod Cantabris est, et verba quædam, nam totus sermo conversatione Græcorum Ligurumque a patrio descivit. Cons. ad Helv., 8.*

(2) M. Grégori a bien voulu me communiquer un texte curieux de Scymnus de Chio, d'après lequel on pourrait croire que ce géographe regardait la Corse comme une île dépendant de la Celtique.

Ἐπιτα χώρα Κελτικὴ καλουμένη

Μέχρι τῆς θαλάσσης τῆς κατὰ Σαρδῶν κειμένης.

ΣΚΥΜΝΟΥ ΧΙΟΥ περιήγησις. Vers 166, Hudson, *geographi Græci minores*.